

**CONCILIATION DES BASES
DE
TARIFICATION 2001 ET 2002
AVEC
LES ÉTATS FINANCIERS D'HYDRO-QUÉBEC**

1 Dans le cadre de l'application de l'article 75 de la Loi, la Régie ordonne au
2 Distributeur, dans la décision D-2003-93, de présenter les résultats réels
3 découlant de sa gestion en cours d'année. Les données devront être détaillées
4 et conciliées avec les états vérifiés d'Hydro-Québec. Les variations par rapport
5 aux données budgétaires devront être expliquées.

6

7 La conciliation des bases de tarification 2001 et 2002 avec les états financiers
8 d'Hydro-Québec apparaît aux tableaux suivants.

ACTIF TOTAL				
Activités réglementées				
au 31 décembre 2001				
	Cause tarifaire Phase 2	Ajustements		Rapport annuel
		Réglementé	Statutaire	
Immobilisations en cours	0,0		(a)	279,7
Immobilisations en exploitation				
Coût	11 204,3			11 204,3
Equipements de mesurage	628,8			628,8
Postes de distribution - CED	46,6			46,6
Lignes aériennes de distribution	6 091,7			6 091,7
Lignes souterraines de distribution	2 323,9			2 323,9
Réseaux autonomes	848,3			848,3
Autres actifs de réseaux	17,1			17,1
Actifs de soutien	1 248,0			1 248,0
Amortissement cumulé	3 646,4			3 646,4
Equipements de mesurage	355,7			355,7
Postes de distribution - CED	34,5			34,5
Lignes aériennes de distribution	1 791,6			1 791,6
Lignes souterraines de distribution	503,9			503,9
Réseaux autonomes	319,4			319,4
Autres actifs de réseaux	4,7			4,7
Actifs de soutien	636,7			636,7
Valeur nette	7 558,0			7 558,0
Equipements de mesurage	273,1			273,1
Postes de distribution - CED	12,2			12,2
Lignes aériennes de distribution	4 300,2			4 300,2
Lignes souterraines de distribution	1 820,0			1 820,0
Réseaux autonomes	528,9			528,9
Autres actifs de réseaux	12,4			12,4
Actifs de soutien	611,2			611,2
Dépenses non amorties et autres actifs	259,1			371,1
Actifs incorporels	56,6			56,6
Coût	121,6			121,6
Amortissement cumulé	-65,0			-65,0
Charge de retraite	207,5			207,5
Avantages complémentaires de retraite	-112,0	(b)		0,0
Mesures de réduction de l'effectif	17,0			17,0
Actifs réglementaires	22,3			22,3
Programmes commerciaux	22,3			22,3
Plan global en efficacité énergétique	0,1			0,1
Frais reportés - Tarif BT	0,0			0,0
Remboursement gouvernemental	67,7			67,7
Fonds de roulement	335,7			1 254,2
Encaisse	230,2	-230,2	(c)	1 148,7
Matériaux, combustibles et fournitures	105,5			105,5
BASE DE TARIFICATION vs ACTIF TOTAL	8 152,8			9 463,0

Éléments de conciliation

- (a) Les immobilisations en cours sont exclues de la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation
- (b) Selon les normes comptables de présentation, les passifs ne peuvent être présentés en compensation des actifs
- (c) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*), alors qu'aux fins statutaires, seuls les éléments d'actifs alloués spécifiquement sont présentés à titre d'actif

ACTIF TOTAL Activités réglementées au 31 décembre 2002				
	Cause tarifaire Phase 2	Ajustements		Rapport annuel
		Réglementé	Statutaire	
Immobilisations en cours	0,0		(a)	305,7
Immobilisations en exploitation				
Coût	11 526,1			11 526,1
Equipements de mesurage	562,4			562,4
Postes de distribution - CED	57,7			57,7
Lignes aériennes de distribution	6 235,3			6 235,3
Lignes souterraines de distribution	2 524,9			2 524,9
Réseaux autonomes	859,2			859,2
Autres actifs de réseaux	24,1			24,1
Actifs de soutien	1 262,5			1 262,5
Amortissement cumulé	3 928,6			3 928,6
Equipements de mesurage	326,5			326,5
Postes de distribution - CED	44,1			44,1
Lignes aériennes de distribution	1 977,6			1 977,6
Lignes souterraines de distribution	568,4			568,4
Réseaux autonomes	351,2			351,2
Autres actifs de réseaux	5,1			5,1
Actifs de soutien	655,7			655,7
Valeur nette	7 597,5			7 597,5
Equipements de mesurage	236,0			236,0
Postes de distribution - CED	13,5			13,5
Lignes aériennes de distribution	4 257,7			4 257,7
Lignes souterraines de distribution	1 956,5			1 956,5
Réseaux autonomes	508,0			508,0
Autres actifs de réseaux	18,9			18,9
Actifs de soutien	606,8			606,8
Dépenses non amorties et autres actifs	279,0			404,2
Actifs incorporels	63,9			63,9
Coût	158,7			158,7
Amortissement cumulé	-94,8			-94,8
Charge de retraite	250,3			250,3
Avantages complémentaires de retraite	-125,2		(b)	125,2
Mesures de réduction de l'effectif	5,1			5,1
Actifs réglementaires	21,2			21,2
Programmes commerciaux	20,0			20,0
Plan global en efficacité énergétique	1,3			1,3
Frais reportés - Tarif BT	0,0			0,0
Remboursement gouvernemental	63,7			63,7
Fonds de roulement	306,3			1 442,0
Encaisse, débiteurs, placements et autres frais reportés	211,6	-211,6	(c)	1 347,4
Matériaux, combustibles et fournitures	94,7			94,7
BASE DE TARIFICATION vs ACTIF TOTAL	8 182,8			9 749,4

Éléments de conciliation

- (a) Les immobilisations en cours sont exclues de la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation
- (b) Selon les normes comptables de présentation, les passifs ne peuvent être présentés en compensation des actifs
- (c) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*), alors qu'aux fins statutaires, seuls les éléments d'actifs alloués spécifiquement sont présentés à titre d'actif